



**HAL**  
open science

## Féminisme et vulnérabilité

Sandra Boehringer, Estelle Ferrarese

► **To cite this version:**

Sandra Boehringer, Estelle Ferrarese. Féminisme et vulnérabilité. Cahiers du Genre, 2015, 58, pp.5-19.  
halshs-01251504

**HAL Id: halshs-01251504**

**<https://shs.hal.science/halshs-01251504>**

Submitted on 16 Jan 2017

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Féminisme et vulnérabilité

### *Introduction*

Qu'est-ce qu'un corps vulnérable ? Selon quels critères considère-t-on qu'un corps est exposé à la blessure ou à la destruction, objet possible ou probable de maltraitance ou de négligence ? Pourquoi et à partir de quels éléments une personne est-elle considérée comme devant être secourue, protégée ou encore pleurée ? Quelles sont les normes politiques, éthiques, psychologiques et sociales mobilisées, les argumentations déployées, les représentations projetées, les agencements matériels qui constituent un corps en entité vulnérable ?

Le dialogue entre la sociologie, la philosophie, l'histoire, la science politique, la psychanalyse et l'anthropologie que tisse ce numéro des *Cahiers du genre* porte sur la manière dont le caractère de vulnérabilité est construit et prêté, au sein d'une société spécifique, à certains corps, et moins, ou pas à d'autres. De manière à la fois collective et interdisciplinaire, nous analysons les processus par lesquels les groupes et les individus définissent le corps et ses limites, et sur cette base catégorisent les chairs et les personnes. Elle passe par des comparaisons transculturelles que permettent l'histoire ancienne et les recherches anthropologiques, par l'enquête conceptuelle et par l'analyse discursive.

La vulnérabilité, dans les sept études développées dans le cadre de cette réflexion, désigne l'exposition du corps, sa perpétuation ou son intégrité à une menace exogène et humaine — à

l'exclusion de la maladie, de l'accident et de l'ensemble des processus inhérents à la maturation ou à la dégénérescence des structures organiques. La vulnérabilité définit alors aussi, en creux, ce qu'une société considère comme étant un corps intègre.

Le recours à l'idée de vulnérabilité ainsi découpée suppose une évaluation morale : la vulnérabilité n'apparaît qu'en tant qu'elle entraîne un horizon d'obligations (remplies ou non, mais perçues par certain·e·s, et en tout cas par celui/celle qui use du vocable), de raisonnements normatifs et d'ordonnements et discours politiques. Elle appelle une forme d'action, de protection— une injonction qui peut être adressée aux institutions, à un groupe particulier, au système juridique, à tout un chacun. Enfin elle peut s'accompagner d'un blâme à l'endroit de celui qui tire profit de la fragilité ainsi composée.

Dans les sociétés contemporaines, le droit désigne des catégories de personnes vulnérables définies par leur faiblesse physique supposée, mais aussi par une capacité douteuse ou chancelante à consentir (selon la loi française est vulnérable celui ou celle dont le consentement est inaudible, improbable ou irrecevable, par exemple parce qu'il est mineur ou handicapé). Les sciences sociales participent elles aussi à une production de l'obligation morale et à la distribution inégale de la vulnérabilité, notamment en fabriquant la notion de risque, en redéfinissant la vulnérabilité comme une zone de susceptibilités aux causes multiples, en l'arraisonnant à une logique du cumul des handicaps sociaux (ce qu'illustrent par exemple autant la sociologie de la pauvreté et de la précarité[Castel 1991 ; Paugam 1991] que les recherches sur les violences policières[Holmes, Smith 2008]).

La comparaison transculturelle des sociétés (Calame 2002)s'avère fructueuse et c'est une originalité de ce numéro que d'intégrer deux articles consacrés, respectivement, à la Grèce et à la Rome antiques. Les sociétés antiques, qu'elles soient grecques ou romaines, ne disposaient pas d'un appareil de lois destiné à baliser l'ensemble des comportements individuels ou dessinant une morale publique<sup>1</sup>. Ce que montrent, en revanche, les discours prononcés lors de procès en

---

<sup>1</sup> Voir, pour la Grèce ancienne, Foucault(1984) et Winkler([2005] 1990) et, pour Rome, Edwards(1993) et Williams(1999).

Grèce classique est, situation après situation, l'extrême attention portée à la protection du corps du citoyen, alors même que, selon les critères contemporains, celui-ci relèverait de la catégorie la moins vulnérable. Prenons l'exemple de la violence sexuelle : en Grèce, l'agression sexuelle sur une personne libre relève d'une même catégorie d'actes qu'une agression physique voire d'une injure ou d'une humiliation publique (*hubrizein*) ; elle peut être infime ou très grave, indépendamment du type d'*hubris* (Omitowoju 2002). En Grèce comme à Rome, seule une petite partie de la société est protégée légalement d'une atteinte physique ou verbale, et l'acte violent (*bia*, en grec) ou le tort commis (*iniuria*, en latin) est perçu davantage comme une atteinte à l'honneur de l'individu si c'est un homme de condition libre, une atteinte envers le mari, si c'est une épouse libre, et envers la famille si c'est un enfant libre. Quant au corps servile, la question de sa vulnérabilité ne se pose pas : les atteintes portées à un-e esclave sont un préjudice fait au maître de l'esclave ou, simplement, si la personne en est propriétaire, un acte autorisé et sans suite (Deacy, Pierce 1997). Le genre était donc un critère moins déterminant que celui du statut social et il ne faisait sens que dans la catégorie des individus libres. De même, la sexualité n'avait pas les implications sociales ni les fonctions identitaires que celles qu'on lui attribue aujourd'hui<sup>2</sup>, et la violence sexuelle n'était pas perçue comme un type de violence spécifique. La vulnérabilité, on le constate, est une notion étroitement liée à la question politique de l'appartenance à un corps social.

Les évaluations morales, dans chaque société, opèrent un partage entre exposition acceptable au monde et insupportable disponibilité à l'arbitraire d'autrui (ou, au contraire, à la contingence). Elles arrachent certains événements redoutés au domaine du sort et les reformulent comme des injustices socialement produites et politiquement ou intersubjectivement corrigibles. Elles portent également aujourd'hui, de façon fort originale si on les compare à des sociétés du passé, sur une intégrité psychique,

---

<sup>2</sup> Foucault (1984), Halperin *et al.* (1990), Halperin (2000 [1990]). Sur le système de genre antique, voir, entre autres, Boehringer (2012), Hubbard (2014) et Masterson *et al.* (2014).

considérée tout autant disponible à l'atteinte et à la blessure que l'intégrité physique, posant l'évidence d'une transitivity des vulnérabilités et de leur renforcement mutuel, qui influe sur l'ordre des attentes normatives. La vulnérabilité corporelle s'entend aujourd'hui rarement seule, elle a pour miroir la représentation d'une psyché destructible ou mutilable. Porter atteinte à l'un est menacer l'autre, tandis que les ordonnancements moraux sont des constructions fragiles qui visent à protéger les deux en un, le physique des blessures corporelles, et la personne des blessures intimes ou symboliques.

Enfin la vulnérabilité, et c'est tout le sujet qui nous occupe dans ce numéro, agence et justifie un régime normatif qui la dépasse ; en décrivant certains corps, mais pas d'autres, comme étant sous la menace d'une effraction, en définissant 'ce qu'est'un corps (ses éléments, ses aspects intimes ou publics, son apparence), et en énonçant les règles morales qui définissent les infractions, les atteintes au corps, la notion de vulnérabilité est profondément liée aux problématiques du genre.

### **Le genre de la vulnérabilité**

Dans ce numéro, nous défendons l'idée selon laquelle la vulnérabilité n'existe qu'en situation. Les institutions humaines protègent toujours, dans leur agencement même des circonstances, certains individus, et en exposent d'autres à différentes formes d'événements et de torts. Toute vie, toute capacité d'agir est susceptible d'être exploitée, trahie ou actualisée dans les guerres, les politiques d'immigration, ou la rareté des rampes d'accès aux bâtiments publics, par exemple — mais cette susceptibilité croise des lignes de domination au tout premier rang desquelles se trouve le genre.

Aujourd'hui, les corps vulnérables, qu'ils soient envisagés par leur exposition à l'effraction ou à d'autres atteintes, sont des corps d'abord et avant tout naturalisés et sexués. D'un côté, dans un monde rationalisé et tendu par la finalité de la domination, toute manifestation de la 'nature', comme l'ont écrit Adorno et Horkheimer, apparaît comme défaut et

privation ; cette marque humiliante appelle à la maîtrise, y compris quand elle se manifeste dans le corps lui-même. *La dialectique de la raison* décrit la vulnérabilité dans son organisation genrée :

*La femme était plus petite et plus faible, il y avait entre elle et l'homme une différence qu'elle ne pouvait surmonter, une différence imposée par la nature, la chose la plus humiliante et la plus dégradante que l'on pût imaginer dans une société virile. Pour ceux qui considèrent que la domination de la nature est le véritable objectif, l'infériorité biologique reste une marque indélébile, la faiblesse imprimée par la nature, la cicatrice qui invite à la violence*(Horkheimer, Adorno 1974 [1947], p. 271).

D'un autre côté, l'imputation genrée de vulnérabilité se manifeste en Occident par une *attention* particulière aux états, pensés comme biologiques, du corps des femmes. Le corps enceint, par exemple, permet, dans le droit français, d'attribuer des circonstances aggravantes à ceux qui lui portent atteinte. Ce corps enceint est également pris en charge par de multiples règles de savoir-vivre, et devient le lieu d'un déploiement biopolitique sans équivalent. L'article de Marine Bretin-Chabrol, sur les liens nourriciers dans la Rome antique, permet de mesurer l'écart anthropologique : les normes qui encadrent la pratique du recours à une nourrice ne dessinent aucunement le corps d'une femme qui allaite comme plus vulnérable sur le plan physique ou affectif — alors même que ses conditions de travail, rémunéré ou servile, la placent dans une précarité multiple (personnelle, économique). Dans les représentations romaines, cette précarité s'accompagne paradoxalement — selon le point de vue contemporain — d'un prestige plus grand accordé à la nourrice qu'à son époux, pourtant agent de soin également. Plus tard, sous l'Empire romain, le lien nourricier, lien de fait, subordonné ou opposé au lien de filiation légitime avec un père, est partiellement et progressivement reconnu comme créateur de droits pour les éducateurs (homme ou femme) de l'enfant.

Le corps féminin, auquel est prêtée aujourd'hui une vulnérabilité, était aussi des discours sur un autre type de vulnérabilité, une vulnérabilité dérivée, seconde. Si le corps faible des femmes a fréquemment servi à expliquer une

psychêinaboutie, dénuée de talents ou amoral<sup>3</sup>, il est aussi, dans son assujettissement à l'enfantement, le lieu de multiples injonctions. Penelope Deutscher, dans sa contribution « Reproduction précaire », montre que la grossesse et l'engendrement sont les ressorts de la subjectivation morale des femmes. Les femmes ne deviennent des sujets moraux, elles ne sont reconnues en tant que tels que pour autant qu'elles se soumettent à des injonctions de gravité et de mesure dans la délibération et la décision lorsque la possibilité de la maternité apparaît.

Une obligation et des attentes similaires pesant sur les corps des femmes sont chantées et dénoncées par la rappeuse bernoise Steff la Cheffe, figure étudiée dans ce numéro par Claude Calame en comparaison avec la poétesse grecque du VI<sup>e</sup> siècle avant notre ère, Sappho. Cette approche ethnopoétique<sup>4</sup> sensible aux modalités énonciatives montre deux constructions performatives du corps féminin par le chant à la première personne. Ce sont des constructions formellement proches mais anthropologiquement éloignées : chez Sappho apparaît un corps de femme victime d'une force extérieure non maîtrisable, celle d'*érôs* ; c'est en revanche un corps féminin soumis à une logique de consommation néolibérale que donne à voir Steff la Cheffe<sup>5</sup>.

Selon les mêmes logiques contemporaines, puisque les femmes sont considérées comme plus vulnérables, les populations désignées comme vulnérables tendent à être féminisées. À ces groupes sont associés les stigmates de l'absence de rationalité, de la réponse incohérente et inutile, voire de la passivité et de l'attente résignée du péril redouté. Comment dans cette construction signifiante et féminisée des corps vulnérables penser les femmes à la guerre ? Comment définir la fonction et le rôle des femmes à l'armée dans un contexte où les populations vulnérables à dé-

<sup>3</sup> Cf. par exemple Weininger (1975 [1903]).

<sup>4</sup> L'ethnopoétique propose une démarche d'ordre anthropologique et transdisciplinaire : c'est l'étude de la pratique poétique en tant que performance dans différentes sociétés et à différentes époques. Voir l'introduction de Florence Dupont et, pour l'Antiquité, l'article de Claude Calame dans Calame *et al.* (2010).

<sup>5</sup> Il est possible de visionner certains clips de Steff la Cheffe sur la plateforme de partage de vidéos You Tube, notamment *Annabelle* : <https://www.youtube.com/watch?v=36oMNe8nPGs>

fendre sont, pour l'institution militaire, les femmes, les personnes âgées et les enfants ? L'étude de Stéphanie Daniel-Genc, dans son analyse de la notion de vulnérabilité définie par le droit des conflits, relève un paradoxe : on attribue aux femmes militaires des qualités propres de *care* dans les conflits armés, mais c'est sur l'argument des « *caractéristiques naturelles* » que l'on considère les femmes des populations civiles à protéger comme étant plus vulnérables que les hommes de ces mêmes populations.

Pourtant, à bien y regarder, la juxtaposition hommes/femmes corps invulnérables/corps vulnérables est moins évidente qu'il n'y paraît, et il y a encore des vulnérabilités qui, bien qu'affectant les femmes, ne comptent pas comme telles. Les systèmes de protection sociale, ainsi, sont nés en Europe comme autant de réponses à des risques inhérents au travail, envisagés de manière très masculine, comme des dangers que le corps prolétaire (viril) rencontre dans sa confrontation avec la machine. Voilà donc un souci politique pour une vulnérabilité corporelle dont les femmes n'ont pendant longtemps pas bénéficié. Enfin, même visibles, toutes les vulnérabilités ne se valent pas, il faut encore « *tenir compte du fait que la vulnérabilité d'un cadre d'entreprise n'est pas la même que celle d'une réfugiée tchétchène* », que « *le suicide du premier fera toujours plus de bruit que le malheur de la seconde* »<sup>6</sup>. La supposée vulnérabilité féminine ne s'impose donc à l'attention que lorsqu'elle ne dérange pas d'autres ordres de priorité.

On peut encore observer que la distribution genrée de la vulnérabilité résulte aussi de ce que les attentes normatives elles-mêmes peuvent être inégalement distribuées. Certains groupes portent ou activent des attentes quant à ce qui leur est dû, amoldries, amputées, déformées ; l'ordre institutionnel organise la disposition à certains types d'attentes, tandis que l'histoire collective ou personnelle incite à en abandonner, ou à ne pas en nourrir d'autres. Ainsi Veena Das a montré, avec son enquête sur les femmes indiennes victimes de viols de masse à différentes époques de la constitution de l'État indien, comment la violence physique peut signifier la perte d'une relation au

---

<sup>6</sup> Pascale Molinier *et al.* « Introduction » (2010, p. 28).

monde, y compris dans les relations de face à face, un sentiment d'*estrangement*, et comment elle est à l'origine du sentiment d'une extrême contingence et vulnérabilité dans la poursuite des activités quotidiennes. Selon Veena Das, face à l'expérience de la violence, l'ordinaire se révèle comme étrange, plutôt que comme quelque chose ayant la qualité d'un monde évident dans lequel une confiance peut être placée sans hésitation, et vis-à-vis duquel des attentes morales peuvent être nourries (Das 2007). Si certaines femmes ne sont pas ou plus en mesure de concevoir qu'elles peuvent être l'objet d'obligations morales (et dans la mesure où pour qu'une vulnérabilité se matérialise, il faut que des obligations morales soient perçues, envisagées, par un bourreau potentiel, par un témoin, et *a minima* par la possible victime), alors nous nous trouvons ici devant un phénomène d'*effacement* d'une vulnérabilité pourtant très féminine.

Il apparaît donc que les vulnérabilités des femmes sont à la fois le fruit et la source des structures hiérarchiques de la société, pour reprendre et détourner la définition du genre par Joan Scott (1988, p. 25).

### **Vulnérabilité et théorie féministe**

Ce à quoi ce numéro invite alors, c'est à une réflexion sur la pertinence du concept de vulnérabilité pour le féminisme. Compte tenu de sa lourde histoire, de son intrication avec l'ordre du genre, se peut-il qu'il ne soit qu'un concept miné, inutilisable ? Et le corrélat de son invocation n'est-il pas d'engager à une protection paternaliste, qui viendrait des hommes, de l'État ou encore des représentantes d'un féminisme privilégié et institutionnalisé ? Or, si l'on se débarrasse du concept — et dans la mesure où la vulnérabilité rend compte d'une vie 'à la merci'—, la logique même de l'implacable enchaînement des événements et des non-événements auxquels sont exposés les femmes, en termes d'accès à l'éducation, d'accès à la santé, de pauvreté, *etc.*, devient invisible. Se trouverait gommé le fait que la susceptibilité d'un événement négatif entraîne celle de l'autre. Sans l'idée de vulnérabilité, il est difficile de rendre compte du fait que des

structures de protection très efficaces vis-à-vis d'une exposition sont des mécanismes de production d'autres fragilités. Pour prendre un exemple éclairant, un proxénète peut parfois constituer une solution réelle à l'exposition à certains types de violence. De même, l'enquête de terrain sur les femmes zarma du Niger que Sandra Bornand expose dans ce numéro montre comment la réponse à une vulnérabilité propre à la dimension virilocale du mariage (contraignant l'épouse à habiter dans la maison et avec la famille de son époux) en suscite une autre, remplaçant l'épouse sous l'autorité de ses parents. La possibilité d'une « *fugue* » de l'épouse mécontente, notamment lorsqu'elle est victime de maltraitance, est énoncée dans les chants de femmes qui rappellent aux unes et aux autres leurs droits et les conditions de l'exercice de ce départ. Elle peut quitter son foyer, rentrer chez ses parents et leur demander protection : ils reconnaissent sa vulnérabilité en examinant ses doléances, éventuellement en blâmant l'époux qui aurait profité de sa faiblesse, voire en cherchant à obtenir réparation. Cependant, elle dépend d'eux dans la reconnaissance même de cette vulnérabilité.

L'idée de vulnérabilité donne à voir comment la précarité au travail, la fragilité du statut en termes de papiers et de droits, l'exposition aux violences du partenaire ou d'un éphémère protecteur, se renforcent les unes les autres, comment l'impuissance face à un employeur et la dépendance vis-à-vis d'un conjoint se permettent mutuellement. Il ne s'agit pas ici d'une logique inexorable de facteurs sociaux, de handicaps chiffrés par les experts. Il s'agit, très concrètement, de dilemmes très matériels que certaines femmes doivent arbitrer, en « *choisissant* » entre les événements néfastes devant lesquelles elles s'inclinent.

De même, en parlant du « *cycle de la vulnérabilité socialement provoquée et totalement asymétrique qu'entraîne le mariage* » pour les femmes, Susan Moller Okin, dans *Justice, genre et famille* rendait compte de la manière dont la responsabilité d'élever des enfants contribue à la construction de marchés du travail qui désavantagent ces dernières, et l'inégalité des rapports de force ainsi créée dans la sphère d'activité économique vient à son tour renforcer, et exacerber, l'inégalité des rapports de force au sein de la famille (Okin 1989, p. 138). La maternité et

l'écrasante responsabilité perçue vis-à-vis des enfants ferment parfois l'option du départ, mais aussi désavantagent les femmes dans les négociations au sein du foyer. Comme l'a mis en évidence Eva Feder Kittay, la prise en charge de corps vulnérables (enfants, personnes âgées, personnes handicapées de la famille, etc.) est à l'origine, pour celles qui s'y trouvent assignées, d'une « *dépendance seconde* », inhérente au fait que les intérêts des un·e·s ne sont plus distinguables des intérêts des autres, que se protéger soi-même revient à exposer celui ou celle dont on a la charge (Kittay 1999).

Il paraît alors que la vulnérabilité ne peut être conçue qu'au pluriel, et envisagée comme un système. La vulnérabilité corporelle elle-même, loin d'être une vulnérabilité première, toujours-déjà là, est coproduite avec toutes les autres.

Il nous semble en outre que pour être utilisée par le féminisme, l'idée de vulnérabilité doit l'être de manière à combattre deux fausses idées. La première est que la vulnérabilité renverrait à une prédisposition des populations à être affectées par un événement préjudiciable externe, ou une incapacité de leur part à faire face aux désastres qui pourraient survenir. Alyson Cole met ainsi en évidence dans ces pages la manière dont la vulnérabilité, associée à la catégorie de catalysation victimaire (« *victimprecipitation* »), a été employée par la criminologie américaine dans les années 1930 et 1940, dans le but de mettre au jour ce que les victimes ont en commun ; elle a servi à étayer la thèse selon laquelle certains individus — certaines femmes — sont destinés à, ou prédisposés à devenir des victimes, si bien que les individus vulnérables se retrouvent de ce fait 'co-auteurs' du crime, ou à tout le moins constituant avec le meurtrier un 'couple pénal'. Le fantôme de l'idée d'une responsabilité de la personne 'vulnérable' vis-à-vis de sa propre vulnérabilité plane aujourd'hui encore dans les utilisations psychologiques ou managériales de l'idée de *coping*, ou dans celle de résilience, définies *a contrario* comme la capacité à éviter un tort éventuel, à le supporter, ou à le compenser.

Le second problème est inhérent au fait que la vulnérabilité apparaît au cœur d'un régime normatif où se distribue de la puissance d'agir. Elle ne peut se matérialiser que face à une

puissance qui menace de s'exercer. Parler de vulnérabilité revient à parler de la puissance d'un autre. Elle est le chiffre de l'existence d'une puissance. Alors, c'est la puissance du corps dit vulnérable (et du sujet dont il est le support) qui est mise en doute, en même temps que la capacité du sujet à se défendre, ou à consentir.

Dès lors qu'il est envisagé comme disponibilité infinie à la destruction et au tort, le concept de vulnérabilité semble impliquer une absence de puissance d'agir de la part de celui/celle qui se trouve dans une situation de vulnérabilité, ce qu'illustre sans ambiguïté les représentations contemporaines du harcèlement moral, où la victime est censée être anéantie par son bourreau, au point d'être parfois déclarée désormais inapte à assumer ses fonctions. C'est bien plutôt la conviction contraire qui est nécessaire à un usage féministe de la notion. Comme l'analyse Laurie Laufer dans sa contribution « Éclats de mots : pouvoir de la parole et vulnérabilité », être exposé·e aux signifiants de l'autre, par l'insulte, l'assignation ou la stigmatisation, destitue le sujet, mais cette destitution permet une réappropriation subjective. Les signifiants de l'ordre médical qui découpent et catégorisent le corps d'une femme « *nullipare* », par exemple, produisent cet effet<sup>7</sup>. La vulnérabilité linguistique porte en elle-même les conditions d'une réponse subjectivante et l'action de l'« *autre secourable* » (Freud), dans le cadre de la cure psychanalytique, permet de régler ces jeux de vulnérabilités.

Il importe d'insister non seulement sur le fait que l'exposition à la puissance d'autrui ne signifie pas impuissance propre, mais encore sur l'idée qu'une grande part de nos capacités se déploie *contre*, à partir d'une vulnérabilité. Paul Ricœur distingue des ordres de vulnérabilités affectant la capacité à être autonome, relatifs à la parole, à l'agir et à la capacité à se conformer à un ordre symbolique. Esquissant quatre figures de la capacité, le pouvoir dire, le pouvoir faire, le pouvoir raconter et l'imputabilité (Ricœur 1997, p. 166 sq), il dessine quatre formes de vulnérabilité, et définit l'autonomie comme la tâche

---

<sup>7</sup> Laurie Laufer développe sa réflexion à partir du roman de Jane Sautière, *Nullipare* (2008).

engendrée par l'épreuve de la vulnérabilité. Elles se supposent donc mutuellement.

Dans une perspective indéniablement plus féministe (et même si c'est souvent de manière confuse), Judith Butler, à l'époque d'*Excitable Speech*, considérait que la puissance d'agir émerge d'une « vulnérabilité habilitante », l'adresse de l'autre étant ce qui me constitue en tant que sujet. Nous venons à être par le biais d'une dépendance à l'autre (Butler 2004 [1997], p. 22).

La tâche d'une théorie féministe, et c'est ce que nous souhaitons mettre en perspective dans ce numéro, nous paraît donc être de penser ensemble vulnérabilité et puissance d'agir, exposition et transformation sociale.

\* \*

\*

Hors dossier, l'article de Natacha Borgeaud-Garciandía aborde une forme concrète de vulnérabilité socialement construite, celle de travailleuses émigrées du Pérou qui réalisent le travail de *care* des personnes âgées en Argentine, à Buenos Aires. Toutefois, comme le suggère le récit de vie d'Olga, fil conducteur de la démonstration, celles-ci ne subissent pas seulement la condition de travailleuse migrante précaire. « *Ni banale, ni exceptionnelle* », cette trajectoire montre qu'en dépit d'une évidente perte de statut, les travailleuses peuvent s'inventer de nouveaux destins qui n'étaient pas écrits préalablement à la migration, déjouant une analyse qui se situerait purement au niveau macro.

Sandra Boehringer et Estelle Ferrarese

## Références

- Boehringer Sandra (2012). « Le genre et la sexualité. État des lieux et perspectives dans le champ des études anciennes ». *Lalies*, n° 32.
- Brown Wendy (1995). *States of Injury: Power and Freedom in Late Modernity*. Princeton, Princeton University Press.

- Butler Judith (2004 [1997]). *Le pouvoir des mots : politique du performatif*. Paris, Éd. Amsterdam (trad. Charlotte Nordmann).
- (2005 [2004]). *Vie précaire. Les pouvoirs du deuil et de la violence après le 11 Septembre 2001*. Paris, Éd. Amsterdam (trad. Jérôme Rosanvallon et Jérôme Vidal).
- (2010 [2009]). *Ce qui fait une vie : essai sur la violence, la guerre et le deuil*. Paris, Zones (trad. Joëlle Marelli).
- Calame Claude (2002). « Interprétation et traduction des cultures. Les catégories de la pensée et du discours anthropologique ». *L'Homme*, n° 163.
- Calame Claude, Dupont Florence, Lortat-Jacob Bernard, Manca Maria (eds) (2010). *La voix actée. Pour une nouvelle ethnopoétique*. Paris, Kimé.
- Castel Robert (1991). « De l'indigence à l'exclusion, la désaffiliation. Précarité du travail et vulnérabilité relationnelle ». In Donzelot Jacques (ed). *Face à l'exclusion : le modèle français*. Paris, Esprit.
- Cavarero Adriana (2009). *Horrorism. Naming Contemporary Violence*. New York, Columbia University Press.
- Das Veena (2007). *Life and Words. Violence and the Descent into the Ordinary*. Berkeley, University of California Press.
- Das Veena, Kleinman Arthur, Ramphele Mamphela, Reynolds Pamela (eds) (2000). *Violence and Subjectivity*. Berkeley, University of California Press.
- Deacy Susan, Pierce Karen F. (eds) (1997). *Rape in Antiquity. Sexual Violence in the Greek and Roman Worlds*. London, Duckworth & The Classical Press of Wales.
- Edwards Catharine (1993). *The Politic of Immorality in Ancient Rome*. Cambridge, Cambridge University Press.
- Ferrarese Estelle (2009). « Vivre à la merci. Le care et les trois figures de la vulnérabilité dans les théories politiques contemporaines ». *Multitudes*, n° 37/38, automne.
- (2011). « Les vulnérables et le géomètre. Sur les usages du concept de vulnérabilité dans les sciences sociales ». *Raison publique*, n° 14, avril.
- Foucault Michel (1976 et 1984). *Histoire de la sexualité*. 3 tomes. Paris, Gallimard.
- (1997). *Il faut défendre la société. Cours au Collège de France, 1975-1976*. Paris, Gallimard & Seuil.
- (2004). *Sécurité, territoire, population. Cours au Collège de France, 1977-1978*. Paris, Gallimard & Seuil.

- Fraser Nancy (2012). *Le féminisme en mouvements : des années 1960 à l'ère néolibérale*. Paris, La Découverte (trad. Estelle Ferrarese).
- Gilligan Carole (2008 [1993]). *Une voix différente : pour une éthique du care*. Paris, Flammarion (trad. Annick Kwiatek).
- Goodin Robert E. (1985). *Protecting the Vulnerable: A Reanalysis of our Social Responsibilities*. Chicago, University of Chicago Press.
- Halperin David M. (2000 [1990]). *Cent ans d'homosexualité et autres essais sur l'amour grec*. Paris, Epel (trad. Isabelle Châtelet).
- Halperin David M., Winkler John J., Zeitlin Froma I. (eds) (1990). *Before Sexuality. The Construction of Erotic Experience in the Ancient Greek World*. Princeton, Princeton University Press.
- Holmes Malcolm D., Smith Brad W. (2008). *Race and Police Brutality: Roots of an Urban Dilemma*. Albany, SUNY Press.
- Horkheimer Max, Adorno Theodor W. (1974 [1947]). *La dialectique de la raison : fragments philosophiques*. Paris, Gallimard (trad. Éliane Kaufholz).
- Hubbard Thomas K. (ed) (2014). *A Companion to Greek and Roman Sexualities*. Malden (Mass.), Wiley Blackwell.
- Kittay Eva Feder (1999). *Love's Labor: Essays on Women, Equality, and Dependency*. New York, Routledge.
- Le Blanc Guillaume (2007). *Vies ordinaires, vies précaires*. Paris, Seuil.
- Maillard Nathalie (2011). *La vulnérabilité, une nouvelle catégorie morale ?* Genève, Labor et Fides.
- Masterson Mark, Rabinowitz Nancy S., Robson James (eds) (2014). *Sex in Antiquity: Exploring Gender and Sexuality in the Ancient World*. New York, Routledge.
- Molinier Pascale, Laugier Sandra, Paperman Patricia (eds) (2010). *Qu'est-ce que le care ? Souci des autres, sensibilité, responsabilité*. Paris, Payot.
- Nussbaum Martha C. (1986). *The Fragility of Goodness: Luck and Ethics in Greek Tragedy and Philosophy*. Cambridge & New York, Cambridge University Press.
- (2008 [2000]). *Femmes et développement humain : l'approche des capacités*. Paris, Des femmes (trad. Camille Chaplain).
- Okin Susan Moller (1989). *Justice, Gender, and the Family*. New York, Basic Books [trad. Ludivine Thiaw-Po-Una (2008). *Justice, genre et famille*. Paris, Flammarion].

- Omitowaju Rosanna (2002). *Rape and the Politics of Consent in Classical Athens*. Cambridge & New York, Cambridge University Press.
- Paperman Patricia, Laugier Sandra (eds) (2006). *Le souci des autres. Éthique et politique du care*. Paris, Éd. de l'EHESS.
- Paugam Serge (1991). *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*. Paris, Puf.
- Ricœur Paul (1997). « Autonomie et vulnérabilité ». In Garapon Antoine, Salas Denis (eds). *La justice et le mal*. Paris, Odile Jacob.
- Sautière Jane (2008). *Nullipare*. Paris, Verticales Phase deux.
- Scarry Elaine (1985). *The Body in Pain. The Making and Unmaking of the World*. New York, Oxford University Press.
- Scott Joan W. (1988). *Gender and the Politics of History*. New York, Columbia University Press.
- Thomas Hélène (2010). *Les vulnérables. La démocratie contre les pauvres*. Bellecombe-en-Bauges, Éd. du Croquant.
- Weininger Otto (1975 [1903]). *Sexe et caractère*. Lausanne, L'Âge d'homme (trad. Daniel Renaud).
- Williams Craig A. (1999). *Roman Homosexuality, Ideologies of Masculinity in Classical Antiquity*. New York & Oxford, Oxford University Press.
- Winkler John J. (2005 [1990]). *Désiret contraintes en Grèce ancienne*. Paris, Epel (trad. Sandra Boehringer et Nadine Picard).